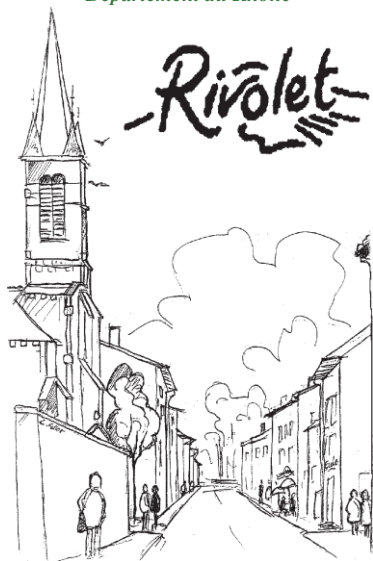


Département du Rhône



Mairie de RIVOLET

69640

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2012**

A 20H30

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Jacqueline MINOT, Raymonde MUTABAZI, Nadine BIARD, Annick THOMASSET

Excusé : Gilles AUTHIER, a donné pouvoir à Raymonde MUTABAZI

Secrétaire de séance : Raymonde MUTABAZI

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Après lecture par Nadine BIARD, le compte rendu du Conseil municipal du 5 Juillet 2012 sera modifié pour approbation lors du prochain Conseil municipal.

Après lecture par Emmanuel FELLOTT, le compte rendu du Conseil municipal du 30 août 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour :

- en point 1 : décision modificative concernant le chemin de la carrière*
- en point 6 : délibération pour demande de subvention pour le chauffage de l'auberge.*

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE - CHEMIN DE LA CARRIERE

Suite à l'échange de terrains entre la commune et la Carrière de Rivolet, une opération comptable est nécessaire. Il convient d'effectuer des opérations d'ordre d'un montant de 5 894 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Cette décision est votée à l'unanimité.

2. DELIBERATION – RENOUELEMENT DU C.A.E. DE MADAME BERNADETTE DUCROT

Pôle Emploi ayant donné son accord, le contrat de Madame Bernadette DUCROT peut être renouvelé pour 6 mois (jusqu'au 4 avril 2013).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

3. DELIBERATION – AUBERGE DE RIVOLET, GRATUITE DES LOYERS

Madame Audrey COLLOVRAY ayant effectué des travaux de rénovation de l'auberge, la commune prévoit un dédommagement de ses frais.

Au vu des factures de fournitures présentées par Madame COLLOVRAY (4 800 €), la commission Auberge propose la gratuité des loyers pour une période de six mois (soit un montant de 5 787,96 €, comprenant l'achat des fournitures et une contribution pour la main d'œuvre).

La première échéance de loyer est donc au 5 décembre 2012, payable à terme échu, le 5 janvier 2013.

Après explications et débat, cette délibération est votée à l'unanimité.

4. POINT FINANCIER ET PROJET SALLE DES FETES

Au vu des documents de synthèse des comptes remis à chacun, le Conseil municipal constate que la trésorerie de la commune est équilibrée à ce jour.

Cependant, compte tenu du décalage des dotations et subventions, (différence de 41908.04€ en fonctionnement, et de 49149.78€ en investissement) la prudence s'impose jusqu'à la fin de l'année.

La salle des fêtes a fait l'objet d'une visite de sécurité. Des travaux d'aménagement seront nécessaires.

Si de nouveau la subvention demandée était refusée l'an prochain, la commune s'orienterait vers un minimum de travaux : isolation phonique, changement du matériel de cuisson, travaux de peinture.)

5. AUBERGE- CHAUFFAGE

Des devis ont été demandés pour l'installation d'une chaudière à granulés de bois, en cohérence avec la démarche Agenda 21, et plus économique à l'usage.

Après examen des deux devis présentés et débat, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise A.P.Y.S.

6. DELIBERATION - DEMANDE DE SUBVENTION – CHAUFFAGE DE L'AUBERGE

Au vu des documents transmis par HESPUL, une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régional, avant le début des travaux.

Le Conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour cette demande.

7. ECOLE

Le directeur de l'école a demandé l'avis d'un inspecteur de sécurité concernant les locaux. Celui-ci a précisé qu'il ne devait pas y avoir plus de 19 enfants à l'étage (effectif actuel du cycle 3). La B.C.D. se trouvant en étage, les plus petits ne s'y rendent plus, les plus grands y vont en petits groupes.

L'ancien bâtiment ne doit pas accueillir plus de 50 enfants. Il a été souligné le problème des sorties de secours dans ce bâtiment.

Concernant le rez-de-chaussée, la porte qui donne sur le trottoir sera réouverte.

La commission Ecole propose une sortie de secours à l'étage. Différentes possibilités sont actuellement à l'étude (demandes de devis), qui seront étudiées au budget 2013.

8. COPIEURS MAIRIE-ECOLE

Après avoir comparé des devis concurrents, il a été décidé que la location trimestrielle du copieur de la mairie serait poursuivie avec la société ARCYL qui propose un prix moins élevé (236,80 €/ trimestre) que la concurrence ; le contrat maintenance/copies étant d'un montant de 77,74 € pour 10 000 copies.

La commune étant propriétaire du copieur de l'école, la location trimestrielle n'a pas lieu d'être. Le contrat maintenance/copies est assuré par la société CPRO (anciennement Néo-bureau).

9. INFORMATIONS DIVERSES

- REFORME TERRITORIALE :

Monsieur le Maire a assisté à une réunion concernant la partie juridique et financière, où les cabinets PETIT et ACTICONSEIL ont présenté la synthèse effectuée à partir des données fournies par les communes (consultable en mairie).

6 commissions doivent se mettre en place.

La C.C.B.N.M. propose que deux délégués prennent part à chaque commission.

Le projet géographique proposé par la Préfecture doit être adopté avant le 12 décembre 2012. La moitié des conseils municipaux, représentant la moitié de la population doit se déterminer ensemble. La question sera à l'ordre du jour du Conseil municipal du 6 décembre 2012.

- L'HORLOGE DE L'EGLISE :

L'horloge a été remise en marche. Le Conseil municipal propose de remettre en route, à l'essai, un carillon matin, midi et soir.

- CARRIERE DE RIVOLET :

La demande d'explications concernant le déboisement effectué par la Carrière de Rivolet est à ce jour sans réponse, et sera renouvelée lors du prochain comité de suivi de la Carrière.

- COPIL AGENDA 21 :

Une vingtaine de personnes a participé le 9 octobre 2012 à la première réunion de l'« INTERCOPIL AGENDA 21 ». La prochaine réunion est prévue à Denicé, le 29 novembre, à 20h.

10. QUESTIONS DIVERSES

Raymonde MUTABAZI salue le travail de la commission Jeunesse qui a su instaurer le dialogue avec les usagers de la zone de loisirs, et permis une relation honnête entre la mairie et les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50